

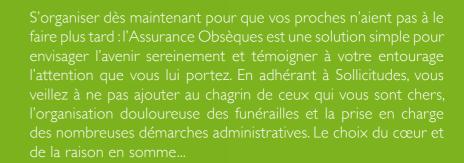
Prendre soin des miens jusqu'à la fin, pour moi, c'est capital. Capital garanti



mgen.fr

SOLLICITUDES ASSURANCE OBSÈQUES MGEN

L'Assurance Obsèques un acte bienveillant pour vos proches.



Les obsèques occasionnent des frais importants

Le décès d'une personne entraîne de nombreux frais qui peuvent atteindre des sommes considérables : taxes diverses, impôts, droits de succession, hospitalisation éventuelle, achat d'une concession, obsèques...

Aujourd'hui en France, les frais d'obsèques s'élèvent en moyenne à 3 350 €*.

Pour information, une estimation des prix relatifs aux obsèques :

Achat du cercueil	De 500 à 6 000 €
Frais de convoi	De 300 à 1 000 €
• Inhumation	De 300 à 1 500 €
Crémation (urne)	De 35 à 600 €
Construction d'un caveau de 2 alvéoles	De 915 à 2 500 €
Achat d'une pierre tombale, tombe ou	

*Source: AFP 2014

Une espérance de vie plus longue

78,9 ans

Pour les hommes

85 ans

Pour les femmes

Source : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil

Un décès oblige à de nombreuses démarches administratives

Quand survient la disparition d'un proche, malgré le désarroi et la douleur, il faut organiser les obsèques. En cas de décès, votre entourage va être amené à faire face à un certain nombre de questions :

- Quelles sont les formalités administratives à accomplir, et qui doit le faire ? (déclaration et acte de décès, règlement de succession)
- Comment organiser le transport et l'hébergement du corps ? (selon que le décès ait lieu à l'hôpital ou au domicile)
- Comment faire respecter les dernières volontés ? (déroulement du rite funéraire et des funérailles)
- Comment choisir une entreprise de pompes funèbres ?

18%

Le nombre de décès qui surviennent avant 65 ans

Source: INSEE 2014

Les avantages du contrat Sollicitudes



Le capital décès*

2 Les prestations d'assistance*

Avec Sollicitudes, vous disposez d'un capital forfaitaire pour couvrir vos frais d'obsèques, avec éventuellement le versement du solde à vos bénéficiaires. Le choix du montant du capital est important : il doit être suffisant pour couvrir la totalité des frais d'obsèques.

▶ Anticipez vos frais d'obsèques

- Le capital décès couvre vos frais funéraires sous réserve que son montant soit adapté à votre situation personnelle et à vos besoins.
- Pas d'avance de fonds pour vos proches : le capital est versé directement au prestataire funéraire.

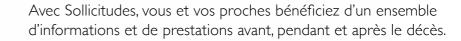
Ochoisissez le capital adapté à votre situation

• Vous choisissez votre niveau de capital selon votre situation personnelle (individuel ou en couple) et vos besoins. Veillez bien à ce qu'il soit suffisant pour couvrir la totalité des frais d'obsèques que l'on a souvent tendance à sous-évaluer.

Nature de	Montant du capital versé	
l'adhésion	au moment du décès (hors revalorisation)	
Adhésion individuelle	4 000 €	8 000 €
Adhésion conjointe	4 000 € au ler décès	8 000 € au l ^{er} décès
(pour les couples)	4 000 € au 2e décès	4 000 € au 2 ^e décès

Bénéficiez d'un capital garanti

- Le versement de l'intégralité du capital souscrit est assuré, même si vous décédez avant la fin du versement des cotisations (sous réserve de l'application des dispositions relatives au décès pendant le délai de carence ou relevant d'un cas d'exclusion).
- Vos bénéficiaires reçoivent le solde du capital si l'argent pour vos frais d'obsèques n'a pas été entièrement dépensé.



▶ Facilitez l'organisation des obsèques

- Mise en relation avec un professionnel du funéraire, si vous le souhaitez, pour vous aider dans le choix du prestataire funéraire ou pour trouver une concession.
- Prise en charge du rapatriement et transport du corps**.
- Prise en charge et organisation du déplacement de vos proches si besoin, jusqu'au lieu des funérailles.
- Gardiennage de votre domicile pendant le déroulement des obsèques.

Épargnez à vos proches les soucis administratifs ou financiers

- Assistance administrative par téléphone délivrée par nos conseillers pour réaliser les démarches administratives auprès de la Sécurité sociale, des caisses de retraite, banques et assurances.
- Service d'informations juridiques pour les informer sur les successions et les donations.

Apportez un soutien à ceux qui vous sont chers

- Aide dans la vie quotidienne : aide ménagère, aide au transport pour effectuer les démarches administratives, garde des enfants.
- Soutien moral lors du deuil.

Informez votre entourage de vos dernières volontés

- Conseil et accompagnement pour vous aider à choisir personnellement le rite funéraire (inhumation ou crémation), le déroulement des funérailles ou le don du corps à la médecine.
- Possibilité d'être mis en relation avec un prestataire funéraire pour déposer vos dernières volontés.
- Remise d'un guide après l'adhésion qui vous informe sur les démarches à accomplir et dans lequel vous avez la possibilité d'indiquer vos souhaits.

^{*}Voir les conditions d'application des garanties détaillées dans la notice d'information Sollicitudes Assurance Obsèques MGEN

^{*}Voir les conditions d'application des garanties détaillées dans la notice d'information Sollicitudes Assurance Obsèques MGEN

**Sous réserve des conditions d'application des garanties détaillées dans la notice d'information Sollicitudes Assurance Obsèques MGEN

Adhérez en toute souplesse

SOLLICITUDES ASSURANCE OBSÈQUES

Vos attentes en questions...

Durée de cotisation, montant du capital, modalités de paiement : avec Sollicitudes, vous adhérez et cotisez en toute transparence, selon vos préférences.

Calculez votre cotisation

Pour connaître le montant de votre cotisation, il vous suffit de déterminer :

- La nature de votre adhésion : adhésion individuelle ou adhésion conjointe.
- Le montant de votre capital décès :
- en cas d'**adhésion individuelle** : 4 000 € ou 8000 €.
- en cas d'adhésion conjointe : 8 000 € (la moitié étant versée au premier décès et l'autre moitié au second décès) ou 12 000 € (les deux tiers étant versés au premier décès et le troisième tiers au second décès).
- Les modalités de paiement : cotisation par prélèvements mensuels pendant 5 ans ou 10 ans, selon l'âge à la souscription.

L'âge à prendre en compte est celui atteint à la date d'effet de l'adhésion.

Cotisations(1): quelques exemples

Vous souhaitez réaliser une adhésion individuelle pour un capital décès de 4 000 € sachant que vous avez 50 ans au moment de l'adhésion.

Le montant de votre cotisation s'élèvera à 38 € / mois pendant 10 ans ou **74 € / mois** pendant 5 ans.

Vous souhaitez réaliser une adhésion conjointe pour un capital décès de 8000 € sachant que vous avez 48 ans et votre conjoint, concubin ou partenaire de PACS, 50 ans au moment de l'adhésion.

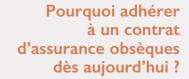
Le montant de votre cotisation s'élèvera à 79 € / mois pendant 10 ans ou **150 € / mois** pendant 5 ans.

Vous souhaitez réaliser une adhésion conjointe pour un capital décès de 8000 € sachant que vous avez 68 ans et votre conjoint, concubin ou partenaire de PACS, 75 ans au moment de l'adhésion.

Le montant de votre cotisation s'élèvera à 185 € / mois pendant 5 ans.



Même si vous arrêtez vos cotisations mensuelles après la 1^{re} année, vous bénéficiez d'un capital minimum et des prestations d'assistance et d'aide.



- Vous choisissez un capital qui, le moment venu, servira à financer vos frais et prestations d'obsèques.
- Vous épargnez à votre famille tout souci d'ordre matériel et financier.
- Plus vous souscrivez tôt, plus le tarif est avantageux.

Comment être sûr(e) que mes proches utilisent mon contrat?

Grâce à la carte personnelle d'identification qui vous est remise après l'adhésion.

Conservez-la précieusement sur vous ou placez-la dans votre livret de famille. Et surtout, n'oubliez pas d'informer vos proches de l'existence de votre contrat.

Combien coûtent les obsèques?

En moyenne 3 350 €.

Mais le prix dépend beaucoup des volontés exprimées et de vos moyens financiers.

Si je décède loin de mon domicile. que se passe-t-il?

le rapatriement du corps.* D'autres prestations comme le rapatriement d'un accompagnant et l'assistance psychologique sont aussi prévues.

Nous prenons en charge

Lors de mon décès. qui reçoit le capital?

Il est versé directement à l'entreprise de pompes funèbres chargée de réaliser les prestations obsègues, le reliquat éventuel étant versé à vos bénéficiaires.

Faut-il être en bonne santé pour pouvoir adhérer?

Notre contrat Sollicitudes est sans questionnaire médical.

Que se passe-t-il si je décède avant la fin du versement des cotisations?

Dans ce cas, les prélèvements cessent et nous réglons l'intégralité du capital souscrit dans les conditions prévues au contrat.

Les plus

- Adhésion individuelle ou en couple de 40 à 80 ans inclus.
- · Pas de questionnaire médical.
- Choix du montant du capital lors de l'adhésion.
- Montant de la cotisation déterminé une fois pour toutes au moment de l'adhésion, en fonction du capital choisi et de votre âge.
- Paiement de la cotisation soit en 60 mensualités (pour tous les adhérents jusqu'à 80 ans inclus), soit en 120 mensualités (uniquement pour les adhérents âgés de moins de 74 ans).

Pour réaliser un diagnostic gratuit et personnalisé



Contactez-nous au

3676

Service gratuit + prix appel



Consultez votre Espace personnel sur **mgen.fr**



Venez rencontrer votre conseiller dans votre section départementale



mgen

ensemble pour votre prévoyance

Sollicitudes est un contrat conçu et géré pour compte commun par Parnasse-MAIF, filiale assurance vie de la MAIF, proposé par la MAIF et MGEN. MGEN Mutuelle Générale de subducation Nationale, immatriculée sous le numéro SIREN 775 685 399, MGEN Filia immatriculée sous le numéro SIREN 440 363 588 mutuelles soumises aux dispositions du livre II du code de la Mutualité, ayant leur siège social au 3 square Max Hymans, 75748 PARIS CEDEX 15. MAIF, société d'assurance mutuelle à cotisations variables - 200 avenue Salvado Allende - CS 90000 - 79038 Niort Cedex 9. Parnasse-MAIF, société anonyme au capita de 122 000 000 €, RCS Niort : B330432 782 - 50 avenue Salvador Allende - CS 90000

